

ACTION URGENTE

CUBA. DES DÉTRACTEURS DU GOUVERNEMENT ASSIGNÉS À DOMICILE

Deux détracteurs du gouvernement et leur voisin qui étaient en détention en attendant leur procès à Cuba depuis mars 2012 ont été libérés de prison le 9 décembre dernier. Les charges pesant sur eux n'ont toutefois pas été abandonnées et ils sont maintenant en résidence surveillée jusqu'à l'ouverture de leur procès.

En raison des pressions exercées aux niveaux national et international, **Sonia Garro Alfonso**, membre des Dames en blanc, son mari **Ramón Alejandro Muñoz González** et leur voisin **Eugenio Hernández Hernández** ont été libérés le 9 décembre 2014 de la prison pour femmes de Guatao pour la première et de la prison Combinado del Este pour les deux autres. Ces deux établissements sont situés à La Havane, la capitale du pays. Ces trois personnes ont rapporté avoir été battues pendant leur détention par des employés de la prison, et Sonia Garro Alfonso et Ramón Alejandro Muñoz González ont dit souffrir de problèmes de santé.

Tous trois ont été placés en résidence surveillée en attendant leur procès. Ils se sont vu informer par les autorités que cela était dû à une modification de leurs conditions de détention, mais ils n'ont pas eu plus de précisions. Les charges pesant sur eux n'ont pas été abandonnées et ces trois militants continuent d'attendre l'ouverture de leur procès, dont la date n'a pas été fixée.

En septembre 2013, le ministère public les a inculpés de troubles à l'ordre public et de tentative de meurtre. Sonia Garro Alfonso est aussi accusée de violences ou intimidations sur la personne d'un fonctionnaire. Le procès de ces trois personnes a été ajourné à trois reprises – en novembre 2013, en juin et en octobre 2014 – sans aucune justification.

Amnesty International craint que les éléments permettant de garantir un procès équitable ne soient pas réunis, comme c'est souvent le cas dans les affaires impliquant des détracteurs du régime. Les autorités cubaines doivent veiller à ce que le procès se déroule conformément aux normes internationales, qui comprennent le droit de la défense d'appeler des témoins à la barre et de contester les éléments à charge. Elles doivent aussi garantir que les accusations soient fondées sur des éléments de preuve clairs.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à protéger le droit de Sonia Garro Alfonso, Ramón Alejandro Muñoz González et Eugenio Hernández Hernández à un procès équitable et conforme aux normes internationales, y compris le droit qu'a la défense d'appeler des témoins à la barre et de contester les éléments à charge ;
- priez-les instamment de veiller à ce que toutes les accusations portées contre ces personnes soient fondées sur des éléments de preuve clairs et à ce que leur droit à la présomption d'innocence soit pleinement respecté.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 26 JANVIER 2015 À :

Chef de l'État et du gouvernement cubain

Raúl Castro Ruz

Presidente de la República de Cuba
La Habana, Cuba

Fax : +41 22 758 9431 (bureau de Cuba à Genève) / +1 212 779 1697 (via la Mission de Cuba aux Nations unies)

Courriers électroniques : (via la Mission de Cuba aux Nations unies)

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

Procureur général

Darío Delgado Cura

Fiscal General de la República
Fiscalía General de la República
Amistad 552, e/ Monte y Estrella
Centro Habana, La Habana, Cuba

Formule d'appel : Dear Attorney General, / Monsieur le Procureur général,

Copies à :

Ministre de l'Intérieur

General Abelardo Colomé Ibarra

Ministerio del Interior y Prisiones

Ministerio del Interior

Plaza de la Revolución

La Habana, Cuba

Fax : +1 212 779 1697 (via la Mission de Cuba aux Nations unies)

Courriel : correominint@mn.mn.co.cu

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Cuba dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 215/12. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR25/004/2014/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CUBA. DES DÉTRACTEURS DU GOUVERNEMENT ASSIGNÉS À DOMICILE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Sonia Garro Alfonso, Ramón Alejandro Muñoz González et leur voisin Eugenio Hernández Hernández sont en détention en attendant l'ouverture de leur procès depuis le 18 mars 2012, date à laquelle des sympathisants du régime ont organisé devant le domicile du couple un « acte de répudiation ». Ce type de manifestations est orchestré par des partisans du gouvernement avec l'aide d'agents des forces de sécurité, et vise à harceler et à intimider des détracteurs du régime. Cet « acte de répudiation » avait pour but d'empêcher Sonia Garro Alfonso et Ramón Muñoz González de participer à la commémoration de la répression contre les dissidents qui avait débuté le 18 mars 2003 et conduit à l'emprisonnement de 75 militants pacifiques.

Eugenio Hernández Hernández serait entré chez le couple en signe de solidarité. Selon le ministère public, les deux hommes ont lancé des objets, dont un poste de télévision, depuis le toit de la maison sur des membres du Groupe tactique spécial – unité spéciale des forces de sécurité – alors que deux agents tentaient d'accéder au toit par une échelle. Ces derniers n'ont pas été blessés. Sonia Garro Alfonso n'est pas accusée de cette charge. Le ministère public affirme qu'il existe une vidéo de cet événement.

Sonia Garro Alfonso, Ramón Alejandro Muñoz González et Eugenio Hernández Hernández nient les faits qui leur sont reprochés. La première aurait été blessée au pied par une balle en caoutchouc tirée par un agent du Groupe tactique spécial, juste avant son arrestation.

Le droit à un procès équitable est fortement restreint à Cuba, étant donné que les tribunaux et le ministère public sont sous le contrôle du gouvernement. Les procès de détracteurs du régime revêtent presque toujours un caractère sommaire. Les témoins de la défense sont rarement autorisés à se présenter à la barre, et les tribunaux condamnent invariablement les prévenus pour les charges retenues par le ministère public.

Sonia Garro Alfonso fait partie des Dames en blanc depuis 2006, tandis que Ramón Alejandro Muñoz González est membre de la Fondation afro-cubaine indépendante.

L'organisation des Dames en blanc a été créée en 2003 par des parentes de 75 prisonniers d'opinion qui réclamaient la libération de ceux-ci. Après que les derniers d'entre eux ont été relâchés en 2011, les Dames en blanc ont continué de faire campagne pour la libération d'autres prisonniers politiques et la levée des restrictions pesant sur les libertés fondamentales civiles et politiques à Cuba. Elles sont régulièrement privées de la possibilité de se rencontrer, et même d'assister à la messe le dimanche.

Noms : Sonia Garro Alfonso (f), Ramón Alejandro Muñoz González (h) et Eugenio Hernández Hernández (h)

Action complémentaire sur l'AU 215/12, AMR 25/005/2014, 15 décembre 2014

